DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



SAINT-JEAN-DU-BRUEL

En exercice	15
Présents	10
Votants	15
Procurations	<u>5</u>

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoque, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS: Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE: Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SÉANCE N°2 DELIBERATION N°1

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 3

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, soit une somme de 62 128,75 €

Le conseil municipal autorise l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2023 : remplacement de barres de guidage de l'agitateur pour un montant de 12 572,32 €. Dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption

BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES AVANCE NON BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal accorde une nouvelle avance de trésorerie de 20 000 € qui sera remboursée dans un délai de 12 mois à compter de ce jour, soit au 3 février 2024., autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier, autorise le comptable public de la collectivité à procéder à la constatation de cette avance. À la demande de Monsieur le Maire, Claude Refregers rappelle que deux avances non budgétaires de 35 000 € au total ont déjà été faites et devront être remboursées au plus tard le 24 octobre 2023

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 5

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Le conseil municipal accorde une aide financière de 350 € à un administré, souffrant d'un handicap majeur qui doit impérativement changer son fauteuil roulant. Ce montant correspond au solde restant à sa charge.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 6 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SMICA

Le conseil municipal désigne Jean-Luc DRIGOUT comme délégué de la commune au comité syndical du SMICA.

Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 nul

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 7

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE AVEYRON INGÉNIERIE

Le conseil municipal désigne Jean-Michel DAUMAS pour représenter la Commune à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, autorise Jean-Michel DAUMAS à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des communes comme représentant de ce collège au sein du Conseil.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 8

ÉLECTION DES DÉLÈGUES DU SIEDA

Le conseil municipal désigne comme délégué auprès du SIEDA Damien QUATREFAGES.

DÉSIGNATION DU MEMBRE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, EN QUALITÉ DE DÉLÉGUÉ ÉLU AU CNAS

Le conseil municipal désigne Aurélie MASSON membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.

Désigne Delphine GUIRAUD, correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 10

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Le conseil municipal désigne Didier VIDAL comme délégué titulaire au Parc Naturel Régional des Grands Causses et Daniel VIALA comme délégué suppléant.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 2 DÉLIBÉRATION N 11

DÉSIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le conseil municipal désigne Claude REFREGERS comme représentant de la commune siégeant à la CLECT de la communeuté de communes Larzac et Vallées :

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 12

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil municipal désigne Rolande COBO comme correspondant Défense

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 13

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le conseil municipal désigne Rolande COBO comme correspondant Sécurité Routière

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil municipal désigne Claude VIDAL comme délégué titulaire représentant la commune au conseil d'école, Aurélie MASSON comme délégué suppléant représentant la commune au conseil d'école, Daniel VIALA et Nadine VIDAL comme membres de la commune au conseil d'école.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 15

DÉSIGNATION D'UN RÉFÈRENT LOCAL STATION VERTE

Le conseil municipal désigne Didier VIDAL et Rolande COBO comme représentants de ce comité et Didier VIDAL comme référent local Station Verte.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 16

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVEYRON CULTURE

Le conseil municipal désigne Didier VIDAL délégué représentant à l'association AVEYRON CULTURE.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 17

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION DE FINANCES LOCALES

Le conseil municipal désigne comme membres de la commission finances communales Claude VIDAL, Claude REFREGERS, Aurélie MASSON, Jean-Michel DAUMAS, Damien QUATREFAGES et Allan ASSIÉ.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 18

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE «ANIMATION, CULTURE, ACTIVITÉS, ASSOCIATIONS, TOURISME, ÉVÈNEMENTIEL, ÉCOLOGIE

Le conseil municipal désigne Daniel VIALA comme représentant de la commission Animation, Culture, Activités, Associations, Tourisme, Évènementiel, Écologie.

Nomme comme membres de la commission Animation/Culture/Activités/Associations/Tourisme/ Évènementiel / Écologie Claude VIDAL, Rolande COBO, Françoise DELEU, Allan ASSIÉ, Didier VIDAL, Anne-Marie JUANABERRIA, Jean-Luc DRIGOUT et Nadine VIDAL.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE « COMMUNICATION »

Le conseil municipal nomme comme représentants de la commission « communication » qui auront en charge la diffusion des différents évènements qui se déroulent sur la commune au travers du site internet, blog, page Facebook, mais aussi de bulletins communaux ou d'articles dans les différents organes de presse : Claude VIDAL, Jean-Luc DRIGOUT et Allan ASSIÉ.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 20

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE « URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGROPASTORALISME »

Le conseil municipal nomme comme membres de la commission Urbanisme, aménagement du territoire, développement économique et agropastoralisme Claude VIDAL, Anne-Marie JUANABERRIA, Damien QUATREFAGES, Michel VERGUES et Régine VIALA.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 21

CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE « VILLAGE VACANCES » ET NOMINATION DE SES MEMBRES

Le conseil municipal nomme comme membres de la commission Village Vacances Claude VIDAL, Claude REFRÉGERS, Jean-Michel DAUMAS, Rolande COBO, Didier VIDAL et Nadine VIDAL.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 22

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal désigne comme membres élus de la commission locale d'action sociale Françoise DELEU, Anne-Marie JUANABERRIA, Nadine VIDAL et Régine VIALA, rappelle_que les membres non élus de cette commission sont Anne ENGEL, Michel LEJEUNE, Jean-Michel PAPILLON et Alain VIDAL

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 23

CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET NOMINATION DE SES MEMBRES

Le conseil municipal nomme comme membres titulaires de la commission « de délégation de service public » : Claude VIDAL, Jean-Michel DAUMAS et Damien QUATREFAGES, nomme comme membres suppléants de la commission de délégation de service public Allan ASSIÉ, Claude REFRÉGERS et Daniel VIALA.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES CONCERNANT L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Pour faire suite aux élections municipales du 8 janvier 2023 et le renouvellement des conseillers municipaux, il convient de renouveler les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offre sont fixées comme suit :

- . les listes seront déposées auprès de M. le Maire au plus tard le 15 février 2023.
- . les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ainsi qu'un émargement.
- . Les listes seront déposées sous format papier.

Le conseil municipal approuve les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres tels que précisées ci-dessus.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 25

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le conseil municipal nomme Régine VIALA comme membre représentant le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2 DÉLIBÉRATION N° 26

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal désigne comme représentants de la Commune :

- au sein de la Commission Intercommunale Voirie / Déchets : Jean-Michel DAUMAS (Titulaire) et Daniel VIALA (Suppléant);
- au sein de la Commission Intercommunale Enfance Jeunesse / santé séniors : Damien QUATREFAGES (Titulaire) et Régine VIALA (Suppléante);
- au sein de la Commission Intercommunale Tourisme : Didier VIDAL (Titulaire) et Jean-Luc DRIGOUT (Suppléant);
- au sein de la Commission Intercommunale Développement Économique : Claude REFREGERS (Titulaire) et Damien QUATREFAGES (Suppléant);
- Au sein de la Commission Intercommunale Aménagement et Urbanisme : Jean-Michel DAUMAS (Titulaire) et Damien QUATREFAGES (Suppléant) ;
- au sein de la Commission Intercommunale temporaire Transports et Mobilités :
 Claude VIDAL (Titulaire) et Rolande COBO (Suppléante).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part du besoin d'un demi-poste de secrétariat à la mairie en CDD. Actuellement une stagiaire est en contrat alternance pour quelques semaines.
- Demande d'un particulier de mise à disposition d'un terrain communal de 5 200 m² (lot L815) qu'il souhaite entretenir. Le conseil demande des renseignements complémentaires.
- L'APE souhaiterait la mise à disposition d'un local pour stocker leur matériel. Le conseil demande des précisions quant à la surface nécessaire et l'accessibilité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la modification de la convention d'occupation des locaux du Point Accueil de la Grand-rue avec la Com-Com. Deux nouvelles conventions seront établies :
 - Une mise à disposition avec la Com-Com pour le Point Accueil, elle porte sur le local actuel et sur la pièce voûtée dont l'utilisation sera partagée avec l'association « A LA PAGE » pendant la période d'ouverture. Une mise à disposition avec l'association « A LA PAGE » de la partie gauche du local et de la pièce voûtée dans les conditions suivantes : pendant l'ouverture du point accueil, l'utilisation de la pièce voutée sera partagée avec l'OTLV, en dehors de cette période, l'association « A LA PAGE » utilise la pièce.
- Proposition d'installer un grillage autour des jeux d'enfants à l'Esplanade. Projet d'ajouter d'autres équipements.
- Remplacement du filet derrière le but rue de l'Esplanade.
- Proposition de revendre l'araignée à grimper, trop cher à installer et d'utilisation dangereuse.

Fin de la séance : 21h50.

Le Maire Claude VIDAL Le secrétaire de séance Jean-Luc DRIGOUT

